



Assemblée générale

Distr. limitée
10 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 158 de l'ordre du jour

Portée et application du principe de compétence universelle

République-Unie de Tanzanie* : projet de décision

Portée et application du principe de compétence universelle

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Portée et application du principe de compétence universelle » et recommande d'en renvoyer l'examen à la Sixième Commission.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

